

Image not found or type unknown



Licenciement pour absence au poste

Par **maxdi**, le **20/05/2009** à **11:02**

Bonjour, je suis actuellement commercial dans une entreprise. En effet les relation avec mes dirigeants ne sont pas bonnes. Je souhaite quitter l'entreprise et reprendre des études. J'aimerais un licenciement à l'amiable afin de bénéficier d'aides durant ma scolarité. Cependant ma société ne veut pas me licencier et veut que je démissionne.
Je voudrai savoir : si je ne me présente plus à mon poste est ce que je peu être licencier pour quelle faute et est ce que je pourrai bénéficier d'aide?
Cordialement

Par **Visiteur**, le **21/05/2009** à **17:52**

bonsoir,
[citation]si je ne me présente plus à mon poste est ce que je peu être licencier pour quelle faute et est ce que je pourrai bénéficier d'aide? [/citation]
vous pouvez mais ce n'est pas obligatoire être licencié pour faute (abandon de poste)